

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez

Date et signature : (2)

02 -07- 2008

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**Formation continuée des aides familiales : la maladie d'Alzheimer**

CODE DE L'UF (3) 8142 08 U 21 FA	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 801
----------------------------------	---------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :**

Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 81 4208 U 21 F1	Code du domaine de formation : (4) 801
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Formation continuée des aides familiales : la maladie d'Alzheimer	CT	B	20
2. Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	24

v

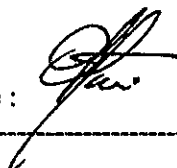
12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5.09.07

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration

Formation continuée des aides familiales : La maladie d'Alzheimer

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e), dans le cadre de son travail d'aide familial(e) :

- ◆ de contribuer au maintien de l'autonomie de personnes atteintes d'Alzheimer ;
- ◆ de prendre en compte la personne malade dans sa globalité et de respecter son intégrité physique et psychique.

Formation continuée des aides familiales :

La maladie d'Alzheimer

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

- ◆ Synthétiser un document écrit relatif à une problématique portant sur le travail de l'aide familial(e) ;
- ◆ expliciter les règles déontologiques élémentaires de cette profession ;
- ◆ situer le rôle de l'aide familial(e) dans le cadre du secteur « service aux personnes » ;
- ◆ inventorier les tâches culinaires et sanitaires qui font partie du cadre de travail de l'aide familial(e) ;
- ◆ présenter de façon fonctionnelle le matériel et les ustensiles de cuisine de base mis généralement à disposition de l'aide familial(e) ;
- ◆ employer le vocabulaire approprié et lié aux ustensiles de cuisine et de leur usage ;
- ◆ citer les consignes de sécurité et d'hygiène propres au travail pratique en cuisine.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- ◆ Certificat de qualification d'aide sanitaire.
- ◆ Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités.
- ◆ Certificat de qualification d'auxiliaire en gériatrie.
- ◆ Brevet d'aide familial.
- ◆ Certificat de qualification d'aide familial(e).

Formation continuée des aides familiales :

La maladie d'Alzheimer

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

Formation continuée des aides familiales :

La maladie d'Alzheimer

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

Dans le cadre de son travail d'aide familial(e) et à partir des données théoriques et méthodologiques de la formation, l'étudiant(e) sera capable :

- ◆ de définir les différents stades d'évolution et les symptômes fonctionnels caractéristiques de la maladie d'Alzheimer ;
- ◆ de décrire les troubles physiques et psychopathologiques caractéristiques de la maladie (agitation, agressivité, apathie, confusion spatio-temporelle, aphasie, dépression,...) ;
- ◆ de distinguer les différents troubles du comportement et de l'humeur occasionnés par la maladie ;
- ◆ d'observer les signes d'évolution de la maladie ;
- ◆ d'adopter des stratégies de communication et d'information adéquates suivant la situation ;
- ◆ de déterminer des moyens de prévention et d'aménagement de l'espace afin d'éviter des sources d'accidents potentiels;
- ◆ de gérer des situations d'agressivité et d'angoisse inhérentes à la maladie ;
- ◆ d'expliquer à la famille les outils de communication à mettre en place pour accompagner un parent atteint de la maladie ;
- ◆ d'adopter des attitudes de bien-traitance envers les personnes atteintes de la maladie.

Formation continuée des aides familiales :

La maladie d'Alzheimer

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, face à une situation professionnelle donnée où le bénéficiaire est atteint de la maladie d'Alzheimer :

- ◆ de se référer aux critères indiquant le stade d'évolution des symptômes ;
- ◆ de proposer des stratégies de communication adaptées visant le bien être du bénéficiaire;
- ◆ de présenter des moyens de prévention en vue d'assurer l'autonomie du bénéficiaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité d'analyse de la situation,
- ◆ la pertinence des stratégies de communication proposées suivant la spécificité de la situation,
- ◆ le degré d'intégration du concept d'autonomie.

Formation continuée des aides familiales : La maladie d'Alzheimer

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.